



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 26 septembre 2024

N° 40 **Élection d'un délégué du Conseil Municipal au Conseil
d'Administration de la Société Mixte de Saint-Maur-des-Fossés
(SIEM)**

Membres composant le Conseil Municipal	49	<i>Télétransmission Préfecture</i>
Membres en exercice	49	Nomenclature : 5.2
Membres présents	36	Numéro : 094-219400686-20240926- lmc12090-DE-1-1
Membres excusés et représentés	12	Date réception : 30 septembre 2024
Membre absent non représenté	1	
Pour	48	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Le 26 septembre 2024 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Pierre-Michel DELECROIX, Maire, au nombre de 36, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 13 septembre 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Étaient présents:

M. Pierre-Michel DELECROIX Maire
Mme Carole DRAI, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, Mme Yasmine CAMARA, M. Cédric LAUNAY, Mme Hélène LERAITRE, M. Philippe CIPRIANO, Mme Dominique SOULIS, M. Gilles CHERIER, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Pascale MOORTGAT, Maire-Adjointes
M. Sylvain BERRIOS, M. Jean-Marc BRETON, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, Mme Peggy D'HAHIER, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, Mme Jacqueline LAVAL, M. Claude SOUSSY, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Hélène FEO, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés et représentés:

M. Germain ROESCH qui a donné pouvoir à Mme Dominique SOULIS, Mme Agnès CARPENTIER qui a donné pouvoir à M. Julien KOCHER, M. Aurélien PREVOT qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, M. Loïc KERMAGORET qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, Mme Florentine RAFFARD qui a donné pouvoir à M. Adrien CAILLEREZ, Mme Sandra HOSSEINI qui a donné pouvoir à Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre FERRERO qui a donné pouvoir à M. Gilles CHERIER, Mme Charlotte MARTIN qui a donné pouvoir à M. Sylvain BERRIOS, M. Alain MERIGOT qui a donné pouvoir à Mme Pascale MOORTGAT, Mme Lydia DE LISE qui a donné pouvoir à M. Vincent PUIG, Mme Nadia GRONDIN qui a donné pouvoir à Mme Hélène FEO, M. Matthieu FERNANDEZ qui a donné pouvoir à Mme Déborah WARGON.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Était absent non représenté :

M. Laurent DUBOIS.



N° 40

OBJET : Élection d'un délégué du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Société Mixte de Saint-Maur-des-Fossés (SIEM)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°32 du 16 juillet 2020, portant élection de cinq délégués du Conseil Municipal au conseil d'administration de la Société Immobilière d'Économie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés,

CONSIDÉRANT QUE

Parmi ces délégués, Monsieur Pierre GUILLARD a démissionné de sa fonction, par courrier du 22 mars 2023, et confirmé au cours de l'année 2024.

La composition du Conseil d'administration de la SIEM a été fixée à huit membres.

Conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux statuts de la SIEM (article 15), la Ville de Saint-Maur doit disposer de sièges dans une proportion au plus égale à celle du capital détenu (64%), tout en disposant de la majorité de ces sièges.

Ces conditions doivent être rétablies par la désignation d'un nouveau délégué du Conseil Municipal.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Décide à l'unanimité ne pas procéder au vote à bulletin secret,

Procède à l'élection,

Est élue, Jacqueline LAVAL

Liste des délégués du Conseil Municipal qui siégeront au conseil d'administration de la société Mixte de Saint-Maur-des-Fossés :

M. Sylvain BERRIOS
M. Pierre-Michel DELECROIX
Mme Jacqueline LAVAL
Mme Hélène LERAITRE
M. Germain ROESCH

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

N° 40

OBJET : Élection d'un délégué du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Société Mixte de Saint-Maur-des-Fossés (SIEM)

Fait et délibéré en séance le 26 septembre 2024, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 30 septembre 2024
et de la publication électronique le 3
octobre 2024

Le Directeur Général des Services



Frédéric ERZEN

Le secrétaire de séance



Carole DRAI

LE MAIRE,



Michel DELECROIX

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

